

Autre entente avec la SAAQ

From: "Guérard, Martin" <martin.guerard@finances.gouv.qc.ca>
To: "Côté, Pierre" <pierre.cote@finances.gouv.qc.ca>
Cc: "Desveaud, Micaële" <micaele.desveaud@finances.gouv.qc.ca>, "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>, "Gendron, Marie" <marie.gendron@finances.gouv.qc.ca>, "Labbé, Marie-Claire" <marie-claire.labbe@finances.gouv.qc.ca>
Date: Wed, 13 Apr 2022 18:32:16 +0000
Attachments: Renouv_entente_SAAQ_frais_v4.docx (85.28 kB)

Salut Pierre,

Comme mentionné ce matin, outre l'entente relative au contrôle routier, nous en avons une autre à renouveler qui porte sur les frais de perception.

Tu trouveras une courte note à cet égard visant à t'expliquer le dossier.

Nous sommes disponibles pour une rencontre si tu as des questions.

Martin



ENTENTE SUR LES FRAIS DE PERCEPTION AVEC LA SAAQ

Renouvellement pour 2022-2025

CONTEXTE

- La SAAQ, à titre de mandataire de l'État, gère les activités reliées à l'immatriculation et aux permis.
- La tarification administrative exigée par la SAAQ sur l'immatriculation et les permis n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des coûts de gestion.
 - À titre illustratif, pour 2022, la SAAQ charge un frais de 4,90 \$ pour un permis. Ce frais est indexé annuellement.
- Le MFQ et la SAAQ doivent, en vertu de l'article 648 du Code de la sécurité routière, fixer par entente la portion des droits d'immatriculation que la SAAQ peut conserver pour couvrir une partie des coûts de gestion; les frais exigés n'étant pas suffisants.
 - Jusqu'en 2013, le montant conservé représentait une subvention d'équilibre. Une somme indexée est depuis allouée annuellement à la SAAQ.
- La formule de financement est la suivante :
 - 1 % des revenus découlant des droits d'immatriculation et de la taxe de vente, jusqu'à un maximum indexé à l'IPC de la Loi sur l'administration financière au même titre que les tarifs gouvernementaux;
 - en 2021-2022, ce plafond représentait 21,5 M\$ et il représentera 22,1 M\$ en 2022-2023.
- La dernière entente qui a pris fin le 31 mars 2022 mentionnait que la SAAQ s'engageait à éliminer son déficit cumulé en 2028 par des gains de productivité sans hausser les tarifs.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

- À l'instar de l'entente sur le contrôle routier, une entente sur 3 ans serait conclue (2022-2023 à 2024-2025). L'entente sera signée par le sous-ministre des Finances.
- La formule de financement serait reconduite. Au niveau consolidé, ces opérations sont annulées, donc aucun impact sur le cadre financier.
- Par rapport au déficit cumulé, une nouvelle attente serait formulée. En effet, bien que la SAAQ ait réussi depuis quelques années à équilibrer son budget et à résorber progressivement son déficit cumulé, elle prévoit un report de son élimination de 2028 à 2035 (voir tableau en annexe).

- La SAAQ justifie le report de l'élimination du déficit cumulé par des dépenses additionnelles, en raison :
 - de la pandémie (embauche de personnel supplémentaire, équipements, etc.);
 - du report de certaines étapes de son projet de transformation numérique, entamé depuis 2017, qui amène un report des gains de productivité prévus;
 - de nouveaux mandats à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les véhicules hors route¹.
- De manière à assurer une saine gestion des finances publiques, l'entente préciserait que l'entité doit viser un retour à l'équilibre annuel dès 2025 et l'élimination du déficit cumulé d'ici 2035, et ce, par l'entremise de gains de productivité de la SAAQ sans hausser les tarifs.

¹ Augmentation du nombre de permis délivrés, de vérifications, de contrôles et de sanctions pour la conduite des véhicules hors route.

ANNEXE

– État du déficit cumulé de la SAAQ –

DÉFICIT CUMULÉ DE LA SAAQ

(en millions de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Excédent (déficit) annuel	0	0	2	7	11	15	14	21	13	-26	-31	-26	-30	-13	2	7	13	18	23	28	31	35	38	41	44
Excédent (déficit) cumulé fin	218	218	216	210	198	184	170	149	136	162	193	219	249	261	260	252	239	222	199	171	140	105	-68	-27	17

Source : Société de l'assurance automobile du Québec. Données en année civile.